

1. [Accueil](#)
2. [Shipping](#)
3. [Un accord met fin à la grève des salariés de la Compagnie océane](#)



Les rotations vers les îles du Morbihan ont repris normalement. (Photo : archives Bertrand Tardiveau)

Un accord met fin à la grève des salariés de la Compagnie océane

Publié le 09/05/2018 14:19 | Mis à jour le 11/05/2018 09:04

[Au lendemain d'une journée de grève suivie par environ la moitié des effectifs de la Compagnie océane](#), un compromis a été trouvé le 7 mai entre la direction de l'entreprise et les syndicats CFDT maritime Bretagne océans, CGT et FO.

Le mouvement a donc été suspendu et les rotations vers les îles du Morbihan ont repris normalement. « **L'accord consiste en une augmentation générale des salaires de 1,5 % accompagnée d'une nouvelle grille salariale pour les sédentaires avec une progression**

des salaires plus rapide en fonction de l'ancienneté », se félicite Claude Huchet, secrétaire général du syndicat CFDT maritime Bretagne océans.

Autre motif de satisfaction, une prime exceptionnelle de 200 euros a été attribuée à tous les salariés. « **Cette prime, qui pourrait être vue comme symbolique, aura un impact certain pour les plus bas salaires, notamment les sédentaires** », commente Claude Huchet.

Saluant la reprise d'un « **dialogue social sincère et de qualité qui faisait défaut depuis trois ans** », le représentant syndical annonce rester vigilant quant au respect des engagements pris par Gildas Lagadec, président de la Compagnie océane, notamment en termes d'amélioration du management de l'entreprise.

Bertrand TARDIVEAU

UPPM revue de presse Le Marin